



Le Petit Goyranais

n° 47 – décembre 2016

Infos pratiques

La mairie vous accueille

Lundi : 9h-12h et 14h-18h

Mardi : 15h-19h

Mercredi : 9h-12h et 14h-18h
(fermée pendant les vacances scolaires)

Jeudi : 14h-18h

Vendredi : 14h-17h

Contact Mairie

mairie@goyrans.fr

<http://www.goyrans.fr>

05 61 76 35 64

SICOVAL

Assainissement et Eau Potable
N° d'urgence unique :

05 62 24 76 91

Services Techniques : pour toute urgence, contacter la Mairie du lieu de résidence ou la Gendarmerie

Service relation aux usagers :
0805 400 605 (numéro vert)

Service Résogardes

Un numéro audiotel permet de connaître la pharmacie de garde la plus proche de votre domicile : **32 37**

Coût : 0,34 €/mn

Ce service vous indique les trois pharmacies les plus proches du centre de la commune d'appel et vous donne les informations nécessaires pour vous y rendre.

Pharmacie de nuit

76 allées Jean-Jaurès

Toulouse - Tél. 05 61 62 38 05

L'esprit Goyrans

L'année 2016 se termine.

Il est des dates et des jours qui marquent des tournants, des moments qui semblent finaliser un livre pour en ouvrir un autre. Pour autant, soyons convaincus que l'action municipale est continue et que les dossiers ouverts en 2016 ne seront pas fermés à la fin de cette année pour en ouvrir d'autres dès le 1er janvier.

Il en est ainsi de l'urbanisme qui passionne et cristallise les opinions à Goyrans bien plus sans doute que dans la plupart des autres communes.

Sont-ce des spécificités à ce point originales qu'elles justifient cet engouement, ou d'autres éléments qui en sont les vecteurs ? L'équipe municipale en place a été portée sur ce plan par le souci de voir la commune se développer à un rythme mesuré, équilibré, acceptable. C'est le sens dans lequel nous avons travaillé depuis plus de deux ans et qui permet aujourd'hui de commencer à apercevoir le bout du tunnel. Ce projet sera présenté au débat public **le 8 décembre prochain** et je vous invite à venir assister à cette présentation.

Les livres ne se ferment jamais vraiment. Mais les chapitres se terminent. Ou débutent. **Celui de 2017 commencera avec le traditionnel pot de la municipalité qui se tiendra le 13 janvier à 19h dans la salle des fêtes.**

En attendant ce moment, et avec un peu d'anticipation, qu'il me soit donné l'occasion de vous souhaiter de joyeuses fêtes abordées avec modération et une toujours meilleure année à venir.

Patrice Robert



Vie municipale

Fiscalité locale : la Taxe Spéciale d'Équipement

Plusieurs personnes nous ont interrogés sur les tenants et aboutissants de la colonne TSE (taxe d'habitation) ou Taxe Spéciale (taxe foncière). Les services du Sicoval nous ont communiqué les éléments ci-après :

La taxe spéciale d'équipement permet aux collectivités de financer les établissements publics fonciers locaux (EPFL). Ces organismes aident les communes et les autres collectivités à acquérir et gérer des terrains ou des bâtiments en attendant la création de nouveaux quartiers, parcs d'activités économiques, d'équipements publics... Par ailleurs, ces établissements permettent aux communes et aux collectivités d'augmenter leur capacité d'investissement. En effet, pour 1 € de TSE reversée à un EPFL, celui-ci peut emprunter 2 €.

Qui paye la TSE ?

La taxe spéciale d'équipement est due par toutes les personnes imposées au titre de la taxe foncière, de la taxe d'habitation et de la contribution économique des entreprises. Son produit provient donc à part égale des ménages et des entreprises.

Comment est calculée la TSE ?

Cette taxe se calcule à partir d'un taux additionnel qui s'applique aux autres taxes :

- *Taxe d'habitation,*
- *Taxe foncière bâti,*
- *Taxe foncière non bâti,*
- *Cotisation foncière des entreprises.*

Pourquoi les habitants du Sicoval doivent-ils désormais payer la TSE ?

En décembre 2015, les élus de l'Agglo ont décidé d'adhérer à l'établissement public foncier du Grand Toulouse, qui regroupait déjà la métropole toulousaine ainsi que 37 communes.

Cette adhésion constitue pour la Communauté d'agglomération et les communes une solution financièrement avantageuse pour leurs projets d'aménagement futurs : Innométo, développement des zones économiques du sud du territoire. Pour mener à bien ces opérations, l'intercommunalité et les communes auraient dû emprunter des sommes qui auraient grevé leurs capacités financières, notamment pour des projets tels que le métro à Labège.

Or, sur dix ans, cet outil représente un potentiel d'acquisitions foncières et immobilières d'environ 40 millions d'euros pour l'intercommunalité et les 36 communes.

Expo photo à la Mairie

La mairie de Goyrans a le plaisir de vous proposer jusqu'en février 2017 une exposition de photos de Richard Auriolle, récemment récompensé par le 1er prix du public à Roquettes.



A travers ses photos et leur titre, Richard Auriolle évoque la Beauté évidente de la Nature et surtout révèle la Beauté « cachée » en toutes choses. Richard nous livre sa version poétique de ses errances photographiques pour orienter notre regard, notre perception vers cette beauté simple et touchante.

Vie municipale (suite)

Le PLU en cours d'élaboration versus le projet abrogé

Alors que le PLU initié en septembre 2014 est en phase d'achèvement, il n'est pas absurde de mener une comparaison sur certains axes de celui-ci au regard du document abrogé en avril 2014 et des textes réglementaires actuellement en vigueur.

La démographie globale du village

Le PLU actuel envisage une croissance modérée de la population avec une fourchette haute de 1080 habitants à l'horizon 2025, répartis entre densification du bâti existant et extension modérée. Le PLU abrogé prévoyait une croissance nettement plus importante de la population, la voyant à 1120 habitants en 2020, puis 1225 en 2025 avec une sous-estimation de la densification urbaine. Cette sous-estimation est due pour partie à des évolutions de la réglementation de ces dernières années et pour partie à la vente de certains terrains situés en zone urbanisable à des propriétaires aujourd'hui désireux de réaliser des constructions. Au total, la croissance démographique permise par le PLU abrogé aurait été de l'ordre de 1250 à 1280 habitants à l'horizon 2025, soit plus de 300 habitants supplémentaires qu'aujourd'hui.

- ➔ La croissance de population envisagée avec l'actuel projet de PLU est conforme aux attentes exprimées par la population et permet d'envisager sereinement l'accueil des nouveaux habitants
- ➔ le rythme de production annuel moyen passe de 8 logements/an à 6,5 logements/an

Les logements sociaux

Sujet toujours quelque peu polémique.

Dans le cadre du PLU abrogé était prévue une part de 20% de logements locatifs sociaux et autant de logements en accession à prix abordable, pour toute nouvelle opération et pour toute opération de densification portant sur une surface de plancher supérieure à 500 m². Aucune obligation n'était pourtant faite à la commune de Goyrans de satisfaire un tel objectif et il s'agissait d'une extrapolation des éléments du Programme Local de l'Habitat du Sicoval.

Ce choix politique, quelque noble qu'il puisse paraître, ne semblait pas adapté au contexte de la commune en termes de capacité d'accueil, notamment en termes de transport collectif, de proximité de zones d'activités ou de commerces. Les perspectives affichées dans le cadre du PLH en cours d'approbation pour les communes à développement mesuré comme la nôtre ont d'ailleurs été fortement réduits et paraissent nettement plus abordables et réalisables.

Ainsi le PLU en cours d'élaboration prévoit un nombre très limité de logements locatifs sociaux et une part de logements en accession à la propriété appropriée pour faciliter l'accueil de ménages désireux d'acquérir une première habitation.

La densification de l'existant

Les règles proposées pour la densification sont issues des propositions formulées, quartier par quartier. Elles traduisent la vision des habitants de ce que devrait être une évolution raisonnable et cohérente de l'habitat sur la commune. Dans la plupart des cas, les souhaits exprimés visent à ce que les opérations de densification préservent une certaine « aération » entre les constructions, et les règles établies vont dans ce sens, tout en permettant à ceux qui le souhaiteront de réaliser des divisions parcellaires.

La forme de l'habitat

La hauteur maximale des constructions nouvelles étaient proposées pour être portées à 6,5 mètres dans le PLU abrogé. Le PLU actuel propose de revenir dans les zones déjà urbanisées à une hauteur maximale de 5 m ou 5,5 m selon le quartier afin de maintenir homogénéité et cohérence avec l'existant. Pour la nouvelle zone à urbaniser, le PLU propose d'abaisser cette hauteur maximale à 3m afin de limiter l'impact visuel jugé insatisfaisant par de nombreux habitants. Ces différents choix permettent de nouvelles constructions mieux intégrées dans le paysage urbain et le bâti existant.

Les nouvelles zones à urbaniser

Le PLU abrogé envisageait 7,15 Ha de nouvelles zones urbanisables, pour un total de 70 logements neufs. Le présent projet limite à 2,5 Ha environ cette superficie dans le court terme. Cet objectif traduit un souci à la fois de limitation de la consommation foncière et d'une évolution maîtrisée des nouvelles zones urbanisées.

Vie municipale (suite)

Le PLU en cours d'élaboration versus le projet abrogé (suite)

Pour autant, les densités prévues dans la nouvelle zone de l'ordre de 8 logements/Ha, permettront de disposer d'espaces plus raisonnables que ce qui était préalablement envisagé (respectivement 9 à 12 logements/ha)

Le positionnement de la zone dite « Carrerrasse » a été réfléchi vis-à-vis de l'assainissement totalement gravitaire, de l'optimisation des pratiques agricoles, et les dispositions réglementaires prévues limitent au maximum l'impact vis-à-vis du voisinage tant urbain qu'agricole : haies, espace vert réservé, zones de retrait des habitations, limitation de la hauteur de ces dernières. Cette nouvelle zone permettra également la création de trottoirs dans l'objectif d'améliorer la circulation piétonne le long du chemin de la côte du moulin.

L'affirmation de la vocation naturelle et agricole du territoire de la commune

Sur ce plan, les différences sont minimales au regard des superficies concernées. Il est toutefois important de souligner que, contrairement à certains propos entendus ici ou là, ce PLU confirme la vocation agricole de la commune et affirme le caractère naturel de très larges espaces, à la fois en tant qu'espace boisé classé et en tant que prairie naturelle.

PLU et RNU

PLU

Comme nous vous l'avons annoncé dans une édition précédente, une étude environnementale obligatoire désormais sur les futures zones d'urbanisation a mis en évidence sur la zone Daurides la présence d'une espèce protégée de papillon, l'azuré du serpolet. Avec comme conséquence l'incompatibilité de ce terrain avec une urbanisation.

Plusieurs réunions ont eu lieu avec le bureau ayant réalisé l'étude, la Direction Régionale de l'Environnement et du Logement, les Personnes Publiques associées notamment les représentants de l'Etat (DREAL et DDT) afin d'évaluer les impacts, les solutions alternatives, les retards engendrés par l'instruction de dossiers compensatoires et leurs études complémentaires etc.

Par ailleurs, toute modification des choix initialement définis dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables oblige à une réécriture de ce dernier et un nouveau débat en conseil municipal.

Tout cela entraînant des retards sur l'arrêt du projet par le conseil municipal qui devait intervenir avant la fin de l'année, la phase administrative, la mise en place de l'enquête publique, l'approbation définitive du PLU prévue initialement en juin.

RNU

La loi Alur, entrée en vigueur le 26 mars 2014, prévoit que les POS non transformés en PLU au 31 décembre 2015 deviennent caducs sans remise en vigueur du document antérieur et avec application du règlement national d'urbanisme sauf lorsqu'une procédure de révision du POS est engagée avant le 31 décembre 2015, et peut être menée à terme en application des articles L. 123-1 et suivants, dans leur rédaction en vigueur au lendemain de la publication de la loi ALUR, à condition d'être achevée au plus tard trois ans après la publication de la cette loi, soit avant le 27 mars 2017.

Le temps étant incompressible, notre commune sera soumise au Règlement National d'Urbanisme à compter du 27 mars 2017. Le retour au RNU implique en particulier l'application de la règle de constructibilité limitée aux parties urbanisées de la commune mais également un avis conforme du préfet sur les demandes de permis de construire ou les déclarations préalables déposées après le 27 mars 2017. Ces dossiers seront traités dans le plus strict respect des règlements en vigueur.

Nota : À Goyrans, le maire reste l'autorité compétente signataire de la décision finale des actes d'urbanisme.

Tout ceci dans un contexte réglementaire naturellement et pour couper court aux hypothèses illusoire de certains esprits viciés.

Vie municipale (suite)

PLU et RNU (suite)

Réunion publique

Une présentation détaillée du PLU sera organisée **le 8 décembre 2016 à la salle des Fêtes à 20h30.**

- Le PADD remanié
- Règlement écrit
- Règlement graphique
- OAp Carrerrasse et Trames Vertes et Bleues

Presbytère

La société Promologis a missionné les différents bureaux d'étude et diagnostiqueurs et lancera la consultation en décembre. Les premiers intervenants sont déjà sur le terrain. Le début des travaux est programmé pour le début d'année 2017.



L'été 2016 a été particulièrement sec et des phénomènes de retrait/gonflement des argiles ont pu créer des désordres sur certaines habitations

Comme vous avez pu en être informé par flash distribué dans votre boîte à lettres, la municipalité, alertée par plusieurs goyransais, a engagé une procédure de demande de classement en état de catastrophe naturelle liée à la sécheresse afin de permettre aux sinistrés d'être indemnisé par leurs assurances.

Nous invitons toutes les personnes concernées à constituer un dossier et à se rapprocher de la mairie ainsi que de leur assureur.

Nous sommes à votre disposition sur rdv pour vous accompagner dans cette démarche.

Calendrier 2017 prestataire de collecte de déchets

Nous vous informons que les équipages de collecte ont débuté cette semaine le porte à porte afin de proposer leur calendrier 2017. Vous trouverez en pièce jointe, un visuel du calendrier.

Certains éléments permettent également de les identifier :

- ils sont vêtus d'une veste jaune fluo portant le logo de Suez Environnement ou Sita Sud-Ouest
- ils ont en leur possession une attestation de leur employeur (Suez Environnement)

Astuces pour réduire nos déchets



Retrouvez plus d'astuces sur www.sicoval.fr

Vie municipale (suite)

Jeunes : rappel sur le recensement

Tous les jeunes Français ayant atteint l'âge de 16 ans, les filles comme les garçons doivent se faire recenser à la mairie du domicile entre le jour de leurs 16 ans et le dernier jour du 3ème mois qui suit celui de l'anniversaire. Cette formalité est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics (dont le permis de conduire).

La mairie délivre une attestation de recensement, **qui doit être conservée soigneusement**.

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté et pour son inscription d'office sur les listes électorales à ses 18 ans. En cas d'absence de recensement dans les délais, vous êtes en irrégularité. Vous serez sanctionné par le fait :



- de ne pas pouvoir participer à la journée défense et citoyenneté
- de ne pas être inscrit sur les listes électorales à 18 ans
- de ne pouvoir passer aucun concours ou examen d'État (baccalauréat ou permis de conduire par exemple) avant l'âge de 25 ans

Cependant, il n'est jamais trop tard : même si vous avez dépassé les délais, vous pouvez toujours vous rendre à la Mairie pour régulariser votre situation.

Inscription sur les listes électorales

Durant l'année 2017 auront lieu au moins deux élections majeures :

- les élections présidentielles qui se dérouleront les dimanches 23 avril et 7 mai
- les élections législatives qui se dérouleront les dimanches 11 et 18 juin

Afin de pouvoir voter, vous devez être inscrits sur les listes électorales. Les personnes qui ne le sont pas encore peuvent en faire la demande jusqu'au 31 décembre 2016, pour pouvoir voter dans notre commune.

Vous êtes concernés si :

- Vous venez d'emménager à Goyans ou si vous venez d'acquérir la nationalité française. L'inscription n'est pas automatique, c'est une démarche volontaire.
- Vous n'avez jamais été inscrit(e) sur les listes électorales.

Les jeunes de 18 ans révolus sont inscrits automatiquement **s'ils se sont fait recenser dans la commune**.

La demande d'inscription se fait en mairie, aux heures d'ouverture, muni :

- d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou tout autre document justifiant de la nationalité française)
- d'un justificatif de domicile datant de moins de trois mois ou, si vous êtes hébergés, d'une attestation sur papier libre avec justificatif de domicile datant de moins de 3 mois et une pièce d'identité de l'hébergeur



Dispositif saisonnier « Vagues de froid »

Le dispositif saisonnier « Vagues de froid », est activé depuis le 1er novembre 2016.

Dans le cadre de cette opération de prévention, la municipalité doit procéder **au recensement des personnes vulnérables** de sa commune qui en font la demande, notamment les seniors et les personnes handicapées.

A ces fins, il a été institué à Goyrans un registre nominatif d'inscription. Si vous pensez être concerné(e) par ce dispositif, nous vous remercions de bien vouloir vous rendre à la mairie pour retirer une fiche de renseignements et de la retourner une fois remplie.

Vous pouvez également vous inscrire par téléphone en appelant la Mairie ou par email à l'adresse mairie@goyrans.fr.

Vie des écoles

Point démarrage des TAP et sécurisation des écoles

Après la reprise de la Toussaint, nos écoliers ont maintenant repris le rythme scolaire... et périscolaire.

Les groupes des différentes activités qui suivent le temps de classe ont été ajustés pour répondre au plus grand nombre de participants. Ces ajustements permettent maintenant une pratique dans les meilleures conditions pour animateurs et enfants.

La réforme des rythmes scolaires étant dans sa 3ème année, enseignants, parents et élus se réuniront prochainement pour décider la poursuite de cette organisation dans les conseils d'école extraordinaires qui se tiendront à la maternelle et à l'élémentaire.

La rentrée scolaire 2016-2017 a également été placée sous le signe de la sécurité.

Après la réunion du 8 septembre entre les enseignants et la gendarmerie, plusieurs préconisations nous ont amené à modifier des pratiques et à réaliser/ prévoir des travaux à l'école élémentaire.

- L'arrivée des colis se fait à la mairie.
- Des verrous et des cale-portes ont été mis dans chaque classe.
- Un visiophone a été installé à la porte d'accès de la cantine/garderie.

Nous avons voté en conseil municipal le budget de mise en place de grille de défense sur les fenêtres donnant sur la rue.

Côté Ecole Maternelle, une gâchette électrique, commandée depuis l'intérieur des locaux, sera mise en place prochainement.

De plus, les possibilités de stationnement aux abords des écoles seront réduites.

Enfin, comme tous les ans, en partenariat avec les associations de parents d'élèves des écoles maternelles et élémentaires, ainsi que le TGV, Coteaux Events, le Foyer Rural et le Comité des Fêtes, la municipalité organise le Noël des enfants à la Salle des Fêtes, le 12 décembre à 16h.

Goûter, spectacle, venue du Père Noël seront au rendez-vous ainsi que, nous l'espérons, joie et émerveillement de nos tous petits.



Vie des écoles (suite)

Le renouveau de l'APEMICA

L'année dernière, nous commençons notre article par la phrase suivante : « L'APEMICA (Association des Parents d'élèves de l'École Maternelle Intercommunale des Coteaux de l'Ariège) est une association dynamique pour la vie de l'école maternelle des enfants des communes d'Aureville, Clermont-le-Fort et Goyrans. ». C'était d'abord pour expliquer l'acronyme APEMICA qui peut paraître barbare pour les novices, mais aussi pour nous donner du courage face au délitement apparemment irrémédiable de l'association. En effet, en 2013 l'association comptait une dizaine de parents bénévoles, à la rentrée 2014 nous étions 8, et l'année dernière seulement 4... avec toujours le même objectif : organiser des manifestations périscolaires ludiques, conviviales et gratuites, développer et tisser des liens amicaux entre les familles, et créer une dynamique collective sur les trois communes : Aureville, Clermont-le-Fort et Goyrans.

Dès la fin de l'année scolaire 2015, nous avons alerté les parents : « L'APEMICA est en danger, [...] il faut un minimum de parents bénévoles pour permettre à l'association de poursuivre ses activités cette année, or seuls 2 des 8 membres du bureau ont encore un enfant à la maternelle. [...] Nous avons donc besoin de parents volontaires. »

Malheureusement, notre appel n'a pas été entendu, et sur les plus de 90 parents de l'école, seulement 4 sont venus s'informer sur le rôle de l'APEMICA et sur les manifestations qu'elle organise pour les enfants. Heureusement, grâce à l'investissement et la motivation de de d'entre eux, nous avons pu élire un nouveau bureau et ainsi faire perdurer l'association... un an de plus ! Avec beaucoup de volonté et d'investissement, nous y sommes parvenus, mais nous étions découragés.

Et pour cette rentrée 2016 ?

Sans beaucoup d'espoir, nous avons organisé notre réunion de rentrée pour présenter l'association aux parents, avec comme question de fond : « y aura-t-il de la neige (et des parents) à Noël ? ». Et ils étaient là !!! Malgré le froid et l'heure tardive, une vingtaine de parents sont venus assister à la réunion d'information, et 15 d'entre eux se sont portés volontaires pour intégrer le bureau et assister aux réunions pour organiser les différentes manifestations périscolaires. Les autres ont proposé leur aide logistique lors des différents événements. On aurait pu penser à un feu de paille suite à nos messages d'alerte concernant la fin probable de l'association ! Et bien non, dès la réunion suivante ce sont 15 parents motivés et impliqués qui se sont retrouvés (autour d'un apéro) pour organiser le premier événement de l'année : le Noël des enfants. Pour eux et pour l'APEMICA, **MERCI À TOUS !**



Vie des écoles (suite)

Le renouveau de l'APEMICA (suite)

Et à part ça ?

En plus d'aider à l'organisation du goûter et du spectacle de Noël en partenariat avec la Mairie et les autres associations du village, l'APEMICA proposera un spectacle ainsi qu'une crêpe party pour la chandeleur, elle animera la traditionnelle chasse aux œufs à Pâques (en partenariat avec l'APE) et s'occupera de la fête de fin d'année de l'école avec au programme : une grande tombola, des stands de jeux, une présentation des activités périscolaires (gym, musique, danse) et le partage d'un apéritif convivial avec les parents, les enfants et les élus des 3 mairies. Et peut-être quelques nouveautés ! N'hésitez pas à nous faire part de vos idées et à participer, suivant vos disponibilités, à l'organisation de certaines manifestations. Toutes ces actions ont pu être menées grâce aux cotisations des adhérents, à la recette de la tombola, mais aussi avec le soutien du SIEMCA et des communes que nous remercions.



Un lien entre les familles, l'équipe enseignante et les mairies

Les membres de l'APEMICA sont à l'écoute des parents : en plus de l'organisation des diverses manifestations, ils représentent les parents au conseil d'école, sont à leur écoute pour toute question concernant la scolarité de leurs enfants, et servent de relai entre les divers partenaires (SIEMCA, activités périscolaires, équipe enseignante). Voici les élus représentants des parents d'élèves aux conseils d'école que vous pouvez contacter : Laurent Zandona (papa de Klara), Marta Kwapisz (maman de Maya), Zohra Baudracco (maman de Nathan) et Corinne De Moura (maman de Julian).

N'ayant plus d'enfant à la maternelle, je quitterai mes fonctions en juin prochain, mais sereinement, sûr de l'avenir de l'APEMICA... car la relève est là ! J'en profite pour remercier à nouveau la belle équipe enthousiaste de l'association pour sa motivation et ses idées, et encourage ceux qui ont (ou vont avoir) des enfants scolarisés à l'école maternelle à les rejoindre dès la rentrée prochaine.

Pour l'APEMICA,
Le Président,
Koceïla Gayraud



Pour nous contacter : apemica@free.fr

La composition du bureau :

Président : Koceïla Gayraud, vice-présidents : Nadia Ferrière, Jessica Biasotto, Olivier Crivelaro, Sophie Barbe, secrétaire : Cyril Arlabosse, Secrétaire adjoint : Alexandre Liaut, Trésorier : Fulvio Infante, Trésorier adjoint : Corinne De Moura

Vie associative

Friendship Force, la force de l'amitié... est à Goyrans !

Notre association, qui existe depuis 2013, organise des échanges amicaux et culturels avec le monde entier. Elle offre à ses membres la possibilité de partir en voyage en groupe avec le club et d'être reçu par le club d'accueil « comme à la maison ».

En 2015 nous avons été une petite dizaine à partir en Australie et certains ont continué jusqu'en Nouvelle Zélande. Nos amis de l'autre bout du monde nous ont accueillis dans leur maison, nous ont fait découvrir les endroits insolites de leur beau pays. Nous avons partagé avec eux leur mode de vie, les incroyables histoires de leurs ancêtres, la nature prodigieuse, les oiseaux innombrables...

En 2016, nous sommes allés à Hambourg, pour la fête du port. Nous avons eu le plaisir de découvrir cette grande ville portuaire européenne et ses traditions d'ouverture et d'échange sur le monde. Nombre de migrants européens sont partis au XIXème siècle en direction des Etats-Unis d'Amérique emportant avec eux les sortes de sandwich de pain sec et de jambon sec garni d'oignon et de chapelure. Le 'Hamburger Stück' est devenu hamburger 'steak' outre océan pour prendre le nom de 'hamburger' aujourd'hui. Dans les tavernes nous avons apprécié la bière bien entendu et l'ambiance chaleureuse dans laquelle nous refaisons le monde. Nous avons fait une halte pour nous restaurer à la maison des marins, proche de la Mairie-Parlement Capitole de cette ville libre et de la cathédrale Saint Michel, où les matelots de tous horizons font une pause.

En septembre dernier, nous avons reçu un groupe de canadiens de Manitoba et nous avons eu le plaisir de leur faire découvrir quelques sites de notre région – la visite de Toulouse, Albi, le canal du midi et la Cité de Carcassonne. Leur semaine à Goyrans s'est terminée par une soirée barbecue à la salle des fêtes. Nos amis canadiens ont apprécié l'accueil, la convivialité de nos hôtes et la vie de notre petit village gaulois. Recevoir chez soi est aussi agréable que voyager, ces journées de partage et d'amitié laissent en mémoire de nombreuses rencontres passionnantes et enrichissantes.

Faire partie de Friendship Force c'est l'occasion de se retrouver entre voisins, amis de Goyrans ou des alentours et de partager ensemble une expérience unique. Pour 2017, nous prévoyons de recevoir nos amis allemands ainsi qu'un groupe de brésiliens, et d'aller aussi au Brésil ! Rejoignez-nous.

Contact : Annie Duvert - 06 70 98 83 47

Itin'errances

Dimanche 18 septembre 2016, à Vieille Toulouse, Itin'errances a emmené plus de deux cents marcheurs de tous âges à travers bois et chemins.

C'est en compagnie du conteur Philippe Dupeyron et de quelques épouvantails facétieux que nous nous sommes lancés dans l'aventure ! Miren Aranburu et Jean-Louis Hargous ont interprété des chants du pays basque ou du monde, avec leur touche particulière un peu jazzy, magnifiquement portés par la voix de Miren et la clarinette basse ou le saxo de Jean Louis.

Dans une vaste prairie et sous le regard bienveillant d'un arbre vénérable, Marina Carranza et Gustavo Gomez, deux danseurs-chorégraphes, ont créé pour l'occasion une rencontre insolite et pleine de poésie. Nous avons pénétré un vrai petit bois des Fées, en compagnie de silhouettes étranges, et assisté, hypnotisés, à la danse du Dernier des Tectosages, incarné par Pascal Delay, du haut du promontoire qui domine la vallée de la Garonne. Le beau pigeonnier de Vieille Toulouse a ensuite accueilli le Trio Bergin', dans un répertoire de chansons françaises, de standards de jazz et de comédies musicales, des airs qui nous sont à tous délicieusement familiers. De retour sur la place du village, autour d'un verre bien apprécié, nous sommes repartis pour un dernier cheminement sur les routes des Andes à Buenos Aires grâce à Mercedes Garcia et Paul Pace.

Cette 7e édition d'Itin'errances a encore été une très belle réussite ! Et pour citer un autre grand chanteur, nous avons eu ce dimanche dans le cœur, les yeux et les oreilles le soleil qui manquait un peu à notre ciel !

Le 5 novembre dernier, pour prolonger le plaisir, Itin'errances a accueilli, dans la maison de Robert Guillen à Goyrans, Camille Sabathier, accompagnée par Alexis Kowalczewski, clarinettes et percussions et Nicolas Lévy au son. Ils nous ont offert leur nouvelle création : la Trace du Papillon, une mise en musique, en sons et en magie de la poésie de Mahmoud Darwich et de Nadia Tueni, poètes palestinien et libanaise.

Itin'errances - www.itin-errances.net

Lutte collective contre les nuisibles



Halte aux chenilles processionnaires !

**A partir de mi-novembre
pensez à retirer les nids de chenille**



*Attention bien se
protéger pour éviter
tout problème
d'urtication*

*Les nids coupés
sont ensuite jetés
ou brûlés*

**En supprimant les nids des pins à l'automne
vous évitez les processions de chenilles urticantes
au printemps et régulez leur population**

Bibliothèque municipale « Bouquin Bouquine »

Bonjour, amis lecteurs et lectrices de Goyrans,

Depuis la parution du dernier LPG de septembre, bien des choses se sont passées en littérature.

D'abord, en Septembre, La rentrée littéraire : Nous avons fait l'acquisition de 10 titres, dont... le futur Prix Renaudot, avant sa proclamation. Il s'agit de « Babylone » de Yasmina Reza. Puis de onze autres titres, à l'occasion des Prix littéraires. Nous vous prions de bien vouloir consulter les deux listes ci-après.

Les élèves des deux écoles viennent par quinzaine, accompagnés de leur instituteur, ou institutrice. L'inscription et les prêts sont gratuits.

Nous vous attendons pour vous accueillir chaleureusement.

Cordialement à vous,

Béatrice Siegrist

La Rentrée Littéraire 2016

Jean- Paul Dubois : « La Succession » (l'Olivier)

Laurent Gaude : « Ecoutez nos défaites » (Actes Sud)

Amélie Nothomb : « Riquet à la houppe » (Albin Michel)

Yasmina Reza : « Babylone » (Flammarion)

Alain Mabanckou : « Le monde est mon langage » (Grasset)

Magyd Cherfi : « Ma part de gaulois » (Actes Sud)

Nathacha Appanah : « Tropique de la violence » (Gallimard)

Ariane Braun : « Nicky Stan : dans l'objectif » (les Nouveaux auteurs)

Michel Bussi « Maman a tort » (Presses de la cité)

Guillaume Musso : « La fille de Brooklyn » (XO)

Les Prix Littéraires 2016

Leïla Slimani « Chanson douce » (Gallimard) - **Prix Goncourt**

Marcus Malte « le garçon » (Zulma) - **Prix Fémina**

Ivan Jablonka « Laëtitia ou la fin des hommes » (Seuil) - **Prix Médicis**

Adélaïde de Clermont-Tonnerre « Le dernier des nôtres » (Grasset) - **Grand Prix du Roman de l'Académie Française**

Serge Joncour « Repose-toi sur moi » (Flammarion) - **Prix Interallié**

Gaël Faye « Petit pays » (Grasset) - **Prix du roman FNAC**

Marie Ndiaye « La Cheffe, roman d'une cuisinière » (Gallimard)

Sylvain Tesson « Sur les chemins noirs » (Gallimard)

Yasmina Khadra « Dieu n'habite pas La Havane » (Julliard)

Don Winslow « La griffe du chien » (Poche)

Gilles Legardinier « Le premier miracle » (Flammarion)



Info SICOVAL



Communauté d'Agglomération
Sud-Est toulousain

TERRE CRÉATIVE
& SOLIDAIRE

Larsen : à la découverte des prochains talents

Vous avez jusqu'au 30 novembre pour vous inscrire à la pré-sélection des groupes qui participeront au prochain tremplin du festival de musique Larsen. Et nouveauté cette année, les présélections seront filmées (5 minutes par groupe) puis diffusées en ligne. Les sessions filmées seront faites en "conditions répétition" au local de l'Asso Parenthèse à Castanet à une des 3 dates au choix (30/11 ; 7/12 ; 14/12).

Pour participer, il faut que votre groupe compte au moins un membre de moins de 17 ans habitant sur le territoire du Sicoval. Les inscriptions se font :

- en ligne sur www.larsen31.fr
- par mail à raphael.ulmet@sicoval.fr ou jeunesse.parenthese@orange.fr
- ou en retirant un dossier dans un des 9 espaces jeunes du territoire (liste des structures sur <http://jeunesse.sicoval.fr>)

A vous de jouer !

Vie des coteaux... et de la plaine

Noël des motards au circuit de Candie

LE NOEL DES MOTARDS
CANDIE LE SAMEDI 10 DECEMBRE 2016
-ENTREE GRATUITE DES 14H00-

PROGRAMME:
RENCONTRE MOTOS ANCIENNES
ROULAGES TOUTES DISCIPLINES
(sans hommes)
-TATOUEUR

REPAS / CONCERT
(avec The Money Makers)
-A 18€50 sans chapeau chauffé (15 euros)
-Reservations sur site ou
-Touros- 06.14.10.25.54
-Fred- 06.17.68.86.38

Tous les renseignements sur le site:
www.toulouse.fr

toulouse métropole SMTc
CIRCUIT DANIEL PESCHEUR - CANDIE
Chemin de la Saudrune, 31100 Toulouse
MOTO UNIT

Ça se passe près de chez vous !

Salon des artisans d'art et jeunes créateurs

Ce salon aura lieu au Parc des Expositions de Toulouse, du 3 au 11 décembre 2016. Plus d'information sur www.salon-artisansdart-toulouse.com.

Cré'Art 31

Ce marché des créateurs aura lieu les 10 et 11 décembre prochains sur la place des Carmes à Toulouse. Plus d'information sur www.creat31.com

Marché de Noël de Toulouse

Le traditionnel marché de Noël de Toulouse est déjà en place depuis le 25 novembre et jusqu'au 25 décembre, place du Capitole. Plus d'information sur www.marchedenoeltoulouse.fr

Une journée avec Riquet

Pour fêter les 20 ans de l'inscription du Canal du Midi au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, une journée de festivités est organisée autour de Pierre-Paul Riquet, le 7 décembre, tout au long de la journée dans Toulouse.

Plus d'information sur www.toulouse.fr

Les voyages du Père Noël

Imaginé comme un camp nomade de, « Les voyages Du Père Noël » met en scène le Père Noël à travers le monde pour évoquer le mélange des cultures et le vivre ensemble. Les décors sont réalisés dans sept roulottes vitrines grandeur nature, animées et sonorisées.

Du 2 au 31 décembre, Square Charles de Gaulle à Toulouse



La culture

Un champ de pastel ressemble avec ses fleurs jaunes à nos champs de colza actuels.

La culture du pastel était difficile et exigeait un travail harassant de la part des paysans. Aussi, chacun n'ensemencéait en pastel qu'une partie de ses terres, et même parfois une simple plate-bande en bordure de son champ. Le souci principal restant les cultures vivrières, le pastel n'étant qu'une culture supplémentaire permettant de se procurer quelque argent.

Dès l'hiver, la terre devrait être retournée en profondeur grâce à plusieurs labours.

On semait au mois de février les graines sous 3 ou 4 cm de terre.

Dès avril, les feuilles commençaient à sortir, à même de terre, comme des salades. Il fallait alors biner et désherber soigneusement les champs.

En juin, on pouvait procéder à une première récolte : celle-ci se faisait feuille par feuille, en choisissant avec soin les feuilles mûres qui présentaient un liseré violacé.

Cette opération se répétait 4 à 5 fois au cours de l'été jusqu'à la dernière récolte d'octobre où l'on cueillait tout le pied.

La fabrication du pastel

• Première phase : traitement des feuilles (3 semaines)

Ce sont les feuilles récoltées, et non pas les fleurs de couleur jaune, qui constituaient la matière première de l'industrie pastelière. Une fois cueillies, elles étaient lavées à grande eau dans un ruisseau, puis étalées sur un pré ou sur le sol des hangars pendant quelques jours aux cours desquels on les retournait fréquemment au râteau afin d'empêcher l'échauffement et le pourrissement.

A l'inverse, les feuilles ne doivent pas être trop sèches.

Puis la récolte était convoyée jusqu'au moulin pastelier. Elles étaient réduites en une purée verte que l'on stockait dans un local carrelé, légèrement en pente pour accélérer l'égouttage allant de 15 à 21 jours.

• Deuxième phase : la fabrication des cocagnes (4 à 6 semaines)

La pâte obtenue était alors malléable et gluante et l'on fabriquait manuellement des petites boules de la taille d'une pomme à celle d'un petit melon appelées « coques » ou « cocagnes ».

Ces boules étaient entreposées dans les séchoirs à pastel, sorte de grands hangars munis de claies où elles étaient aérées et à l'abri de la lumière.

La fabrication des coques donnait lieu à de grands rassemblements animés et bavards avec la participation de tout le village : femmes, enfants, vieillards s'y attelaient car si la tâche était longue et fastidieuse, elle n'était pas trop pénible.

Une fois sèches, les coques étaient transportables et c'est souvent à ce stade de fabrication que le paysan les vendait à un collecteur qui passait de ferme en ferme.

• Troisième phase : la transformation des coques en agranat (16 semaines)

C'est l'opération la plus délicate. Les coques, devenues très dures en séchant, étaient brisées en menus fragments avec des masses de bois puis on avait de nouveau recours au moulin pastelier.

Elles étaient arrosées de purin ou d'urine afin de fermenter, et la pâte ainsi obtenue, noire, visqueuse et malodorante devait être régulièrement retournée et mélangée pour que la fermentation soit homogène. A chaque retournement, le pastel était arrosé d'eau. La fermentation de cette pâte durait 2 à 4 mois. A la fin de cette période, il formait une poudre granuleuse qui ne devait pas être trop fine, et que l'on appelait l'agranat.

Cet agranat, loin d'être bleu, mais plutôt vert de gris, était conditionné dans des balles de toile pesant de 80 à 165 kgs.



Dates à retenir

- 8 décembre : Réunion publique PLU
- 12 décembre : Noël des enfants
- 31 décembre : Dernière limite pour s'inscrire sur les listes municipales
- 13 janvier : Vœux de la municipalité

Rappel : Dématérialisation du LPG
Les foyers ne souhaitant plus recevoir la version papier doivent se signaler par mail à la mairie avec noms, adresse et adresse e-mail.

A chaque publication, un e-mail leur sera envoyé avec le PDF du Petit Goyranais en pièce jointe.

Petit rappel :

La Bibliothèque est ouverte toute l'année, y compris pendant les vacances scolaires.

Le samedi : 10h-12h

Le mardi : 18h-19h

Place des Marronniers, dans le bâtiment de l'École Élémentaire

Pour recevoir les actualités municipales, inscrivez-vous à la liste de diffusion

actu@goyrans.fr

en adressant un mail à mairie@goyrans.fr.



Toute l'équipe municipale vous souhaite des joyeuses fêtes de fin d'année !

Nous vous attendons nombreux aux vœux de la municipalité, le 13 janvier à 19h, à la Salle de Fêtes. Ils seront suivis d'un moment convivial autour d'un apéritif.



État civil

Mariages :

M. Cyril Robin et Mme He Sun, 5 novembre 2016

M. Hugo Bordelet et Mme Florence Vial, le 26 novembre 2016